

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
23 août 2000
Français
Original: arabe

**Lettres identiques datées du 21 août 2000, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 21 août 2000, qui vous est adressée par M. Saadoun Hamadi, Président de l'Assemblée nationale, concernant l'assiduité des attaques menées contre l'Iraq par les régimes saoudien et koweïtien. Ces deux régimes fournissent en effet des bases aériennes à l'aviation militaire américaine et britannique qui bombarde les installations économiques et civiles iraqiennes et financent les actes d'agression menés contre l'Iraq.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Saeed H. **Hasan**

**Annexe aux lettres identiques datées du 21 août 2000,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à appeler votre attention sur la situation extrêmement grave qui résulte de la poursuite des agressions barbares commises par les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni contre l'Iraq. Les 12 et 13 août 2000, des avions militaires américains et britanniques, partis de bases situées en Arabie saoudite et au Koweït, ont commis un nouveau crime en bombardant sans discernement la population civile de quartiers résidentiels et des entrepôts de produits alimentaires dans le gouvernorat d'Al-Mouthanna, dans le sud de l'Iraq, faisant 2 morts et 24 blessés parmi la population civile.

Depuis l'attaque de décembre 1998 jusqu'à ce jour, le nombre de sorties aériennes effectuées dans le sud de l'Iraq par l'aviation militaire américaine et britannique à partir du territoire du Koweït et de l'Arabie saoudite s'élève à 18 607. Elles ont fait en tout 311 morts et 927 blessés. Voilà comment les régimes koweïtien et saoudien persévèrent dans leur erreur en attaquant l'Iraq et le peuple iraquien et en persistant à tuer des Iraquiens et à détruire leurs biens et leurs installations civiles dans le but de saper la volonté inébranlable et la ténacité à toute épreuve du peuple iraquien.

Malgré cette violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des mécanismes mis en place par l'ONU, le Conseil de sécurité, qui est pourtant le principal organe chargé de la question, se trouve paralysé et incapable de prendre rapidement des mesures collectives.

La condamnation internationale de l'agression américano-britannique n'est pas venue du Conseil de sécurité mais, dans une large mesure, des gouvernements et des peuples d'États Membres de l'ONU, bien que toutes les résolutions du Conseil de sécurité, en particulier ses résolutions 687 (1991) et 688 (1991), insistent sur le fait que tous les États Membres ont l'obligation de respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'Iraq.

Tout en condamnant vigoureusement ces agressions répétées, l'Iraq rend les régimes saoudien et koweïtien entièrement responsables de la prolongation de l'embargo le plus universel que le monde ait connu ainsi que des agressions barbares constamment lancées contre l'Iraq. En outre, nous demandons la levée immédiate de l'embargo inique qui a été imposé contre l'Iraq et qui lui est appliqué avec une extrême rigueur, de même que nous demandons qu'il soit mis fin immédiatement aux bombardements inhumains menés quotidiennement par l'aviation militaire américaine et britannique contre des installations civiles et économiques. Il importe de souligner que les régimes saoudien et koweïtien mettent à disposition leur territoire comme point de départ des avions militaires américains et britanniques et qu'ils financent les actes d'agression perpétrés contre l'Iraq.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Président de l'Assemblée nationale
(*Signé*) Saadoun **Hamadi**